

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 26 juin 2024**

**N° 21**

**Objet : Convention avec le  
Département des Alpes-de-  
Haute-Provence pour le prêt de  
spécimens paléontologiques**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAUA Pierre

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'article 3.3 de la convention cadre de partenariat du 18 avril 2023 entre Provence Alpes Agglomération et le Département des Alpes de Haute-Provence, relative à la coordination entre la Réserve Naturelle Nationale géologique de Haute-Provence et l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence.

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Géoparc de Haute Provence, premier Géoparc au monde labellisé par l'UNESCO, et du Musée Promenade de Digne-les Bains, qui en constitue le centre d'interprétation et le principal lieu de visite.

Lieu majeur d'attraction touristique, culturelle et pédagogique, le site est composé du parc Saint-Benoît, de plusieurs bâtiments et salles d'exposition, de sentiers thématiques, d'une collection d'œuvres d'art contemporain couverte et en plein air, et du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France.

Parmi les expositions offertes au public, se trouvent des pièces paléontologiques et géologiques : fossiles et échantillons de roches, provenant du territoire classé en Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence dont le Département des Alpes-de-Haute-Provence est le gestionnaire pour le compte de l'État depuis 2014.

Ces pièces ont été intégrées dans les expositions par l'association qui gère ladite Réserve avant le transfert de compétence au Département.

Il convient aujourd'hui de régulariser le statut de ces pièces qui ont vocation à demeurer en exposition au Musée-Promenade jusqu'à l'achèvement du projet de restructuration/rénovation qui le concerne en signant une convention de prêt avec le département des Alpes de Haute-Provence.

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention avec le département des Alpes de Haute-Provence pour le prêt de spécimens paléontologiques et géologiques ;
- D'autoriser la Présidente à signer ladite convention, telle que jointe en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-21\_26062024